

Rencontres du Management Durable

Gestion des déchets des entreprises de service

Contexte

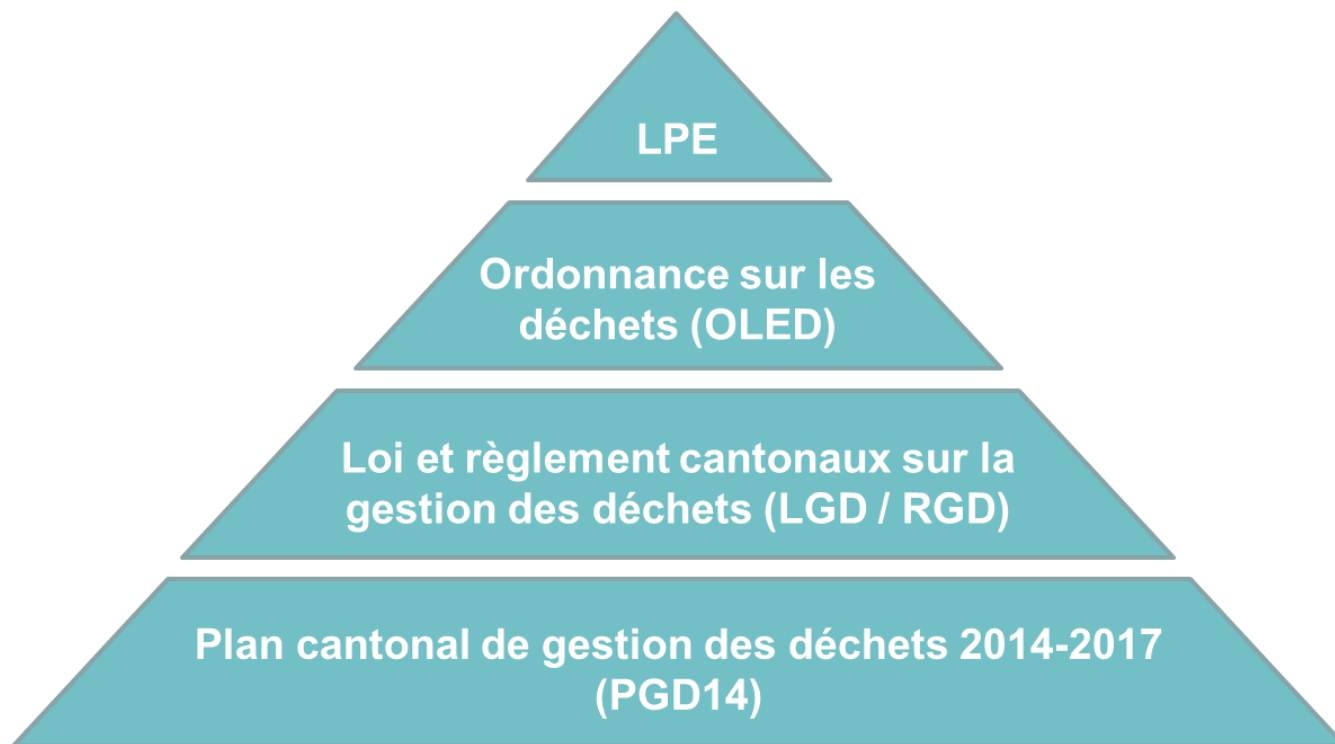
Michel Bourdenet
Service de géologie, sols et déchets (GESDEC)
Quai du Rhône 12, 1205 Genève

GRANDS PRINCIPES A GENEVE

- 1) **Limiter** la production de déchets
- 2) **Recycler** le plus possible de déchets
- 3) **Incinérer** les déchets non recyclables d'une manière respectueuse de l'environnement



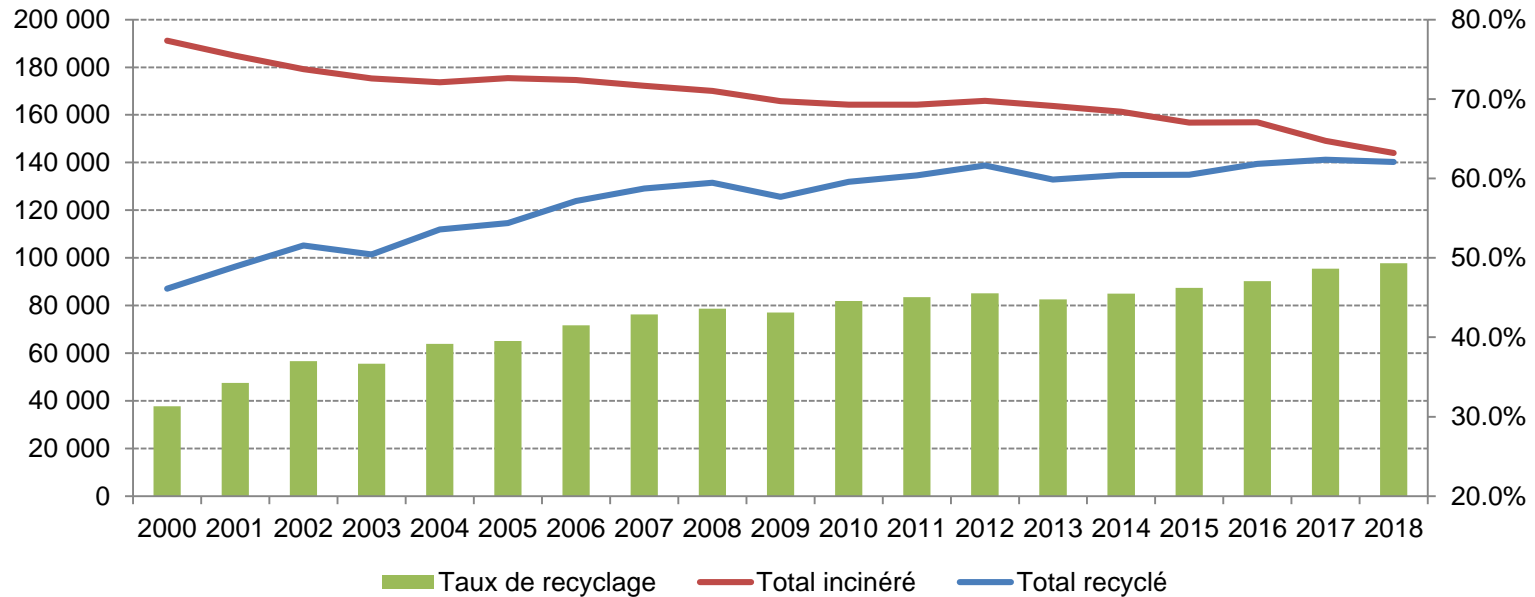
CADRE LEGAL



QUELS ENJEUX ?

Evolution des déchets urbains de 2000 à 2018

Evolution des tonnages de déchets urbains
et du taux de recyclage 2000-2018



QUELS ENJEUX ?

Un défi ambitieux

Remplacement de l'usine d'incinération :

- Cheneviers III = 220'000 tonnes incinérées
- Cheneviers IV = 160'000 tonnes incinérées



→ Objectif : **60 % de déchets urbains recyclés à l'horizon 2024**
(49 % en 2018)

SUPPRESSION DES TOLERANCES COMMUNALES

Qu'est-ce que les déchets urbains ?

- Déchets produits par les ménages et par les entreprises comptant **moins de 250 postes à plein temps**, et dont la **composition est comparable à celle des déchets ménagers** en termes de matières contenues et de proportions. (OLED, art.3a.)

Exemples : ordures ménagères, papier, PET, aluminium, verre, ...

SUPPRESSION DES TOLERANCES COMMUNALES

Qu'est-ce que la tolérance communale?

- La levée gratuite des **déchets urbains incinérables** pour les entreprises



SUPPRESSION DES TOLERANCES COMMUNALES

Pourquoi supprimer la tolérance ?

- Augmenter le taux de recyclage des déchets urbains
- Diminuer la quantité de déchets incinérables dans le cadre du redimensionnement de l'usine des Cheneviers
- Respecter le principe du "pollueur-payeur"
- Inciter les entreprises à mieux tirer

SUPPRESSION DES TOLERANCES COMMUNALES

Directive cantonale sur la suppression des tolérances communale

- Les communes lèvent les déchets urbains des entreprises (monopole communal)
- Les entreprises doivent **assumer les coûts de collecte et d'élimination de leurs déchets urbains incinérables**
- Il est fortement recommandé aux communes de lever gratuitement les déchets urbains recyclables des entreprises (incitation au tri)



SUPPRESSION DES TOLERANCES COMMUNALES

Quelles sont les entreprises concernées ?

La suppression des tolérances communales s'applique à toutes les entreprises du canton.

Exceptions :

- L'entreprise de plus de 250 équivalents plein temps (ETP).
L'élimination de ses déchets relève de sa responsabilité. Elle doit ainsi mandater et rémunérer elle-même un transporteur.
- L'entreprise qui ne compte qu'une seule personne, travaillant à son domicile ou au domicile d'autrui (gratuité).

SUPPRESSION DES TOLERANCES COMMUNALES

Facturation des déchets urbains incinérables

- **Moyens producteurs de déchets** : facturation au poids (recommandée) ou au volume
- **Micro-producteurs de déchets** : forfait annuel, basé sur le nombre d'emplois



Merci de votre attention...

Pour tout complément :

www.ge.ch/dechets

Service de géologie, sols et
déchets (GESDEC)

Quai du Rhône 12

1205 Genève

Tél: 022 546 70 70

